

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 59 Subvention (15.000 euros) à l'association Espace Farabi pour le fonctionnement du café social Espace Farabi, au titre de l'Intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation, l'octroi une subvention d'un montant de 15.000 euros à l'association Espace Farabi, au titre de l'année 2011 pour le fonctionnement du café social Espace Farabi ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention totale de 15.000 euros est octroyée à l'association Espace Farabi (X08814/2011_03534) - 5, rue Louis Blanc (10e) pour le fonctionnement du café social Espace Farabi.

Article 2 : La dépense totale de 15.000 euros, correspondant à la subvention de l'article 1, sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.